

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Arrêté du **26 DEC. 2018**

portant nomination des membres du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2018-422 du 29 mai 2018 relatif à la création de comités techniques auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges du 10 décembre 2018 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche institué auprès de la ministre de de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation comprend, outre la ministre ou son représentant qui le préside, le directeur général des ressources humaines, ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche les quinze membres titulaires et quinze membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 15 février 2011 susvisé, suivants :

I. Au titre du Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES) :

a) Représentants titulaires (4)

Nathalie FRAYON, Alain HALERE, Jean-Laurent GARDAREIN, Fabrice OREL

b) Représentants suppléants (4)

Catherine VAUTROT, Xavier DUCHEMIN, Alain FAVENNEC, Céline LARGIER VIE

II. Au titre de la Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture – Confédération générale du travail (FERC CGT)

a) Représentants titulaires (3)

Sandrine BERGER, Josiane TACK, Huseyin OZDEMIR

b) Représentants suppléants (3)

Mehdi AL RIFAI, Vincent MARTIN, Jean KISTER

III. Au titre du Syndicat général de l'Education nationale – Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)

a) Représentants titulaires (3)

Stephanie DAUPHIN-BENOIST, Elizabeth SIOUDAN-DEVAILLY, Stéphane LEYMARIE

b) Représentants suppléants (3)

Laetitia GRIMALDI, Franck LOUREIRO DA FONSECA, Gédéon NDIRITIFEI OROFEI

IV. Au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

a) Représentants titulaires (2)

Anne ROGER, Pierre HEBERT

b) Représentants suppléants (2)

Hélène MONE, Philippe AUBRY

V. Au titre de l'Union nationale des syndicats autonomes Education (UNSA Education)

a) Représentant titulaire (1)

Jean-Pascal SIMON

b) Représentant suppléant (1)

Martine SAMAMA

VI. Au titre de la Fédération des syndicats solidaires, unitaires et démocratiques-éducation et solidaires, unitaires et démocratiques-recherche Etablissements publics scientifiques et technologiques (Sud-éducation et Sud-recherche EPST)

a) Représentant titulaire (1)

Janique GUIRAMAND

b) Représentant suppléant (1)

Stefan Mikael MOTELICA-HEINO

VII. Au titre de la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SupAutonome-FO et SNPREES-FO)

a) Représentant titulaire (1)

Gilles BOURHIS

b) Représentant suppléant (1)

Michel GAY

Article 3

L'arrêté du 14 janvier 2015 portant nomination des membres du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche est abrogé.

Article 4

Le directeur général des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

Fait le **26 DEC. 2018**

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,
Pour la ministre et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la
recherche et de l'innovation, et par délégation
Le chef de service, adjoint au directeur général
des ressources humaines

Henri RIBIERAS